

# ACTE PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2023

Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry  
Service : Culture, Vie Locale et associative

## COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

### ARRETE DU MAIRE

N° 137/2023

Objet : Règlementation provisoire en matière de circulation, de stationnement et de protection des piétons le vendredi 4 août 2023, dans le cadre de l'animation estivale « Quartiers d'été 2023 », organisée par la Ville, sur le parvis de la Médiathèque.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, et notamment ses articles :

L 2212.1 et L 2212.2,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité des piétons et des automobilistes aux abords de la place Malraux et la Médiathèque lors du déroulement de l'animation estivale du vendredi 4 août 2023,

### ARRETE

Article 1<sup>er</sup> – Le service Culture, Vie Locale et associative, avec l'aide des services techniques de la Ville, sont autorisés à fermer l'angle de la rue Malraux à Fleury-Mérogis, face au parvis de la salle Malraux le vendredi 4 août 2023 de 15h jusqu'à 00h, afin de permettre la tenue d'un spectacle artistique ainsi que la venue de stands de restauration mobile, dite « food-trucks ».

Article 2 – La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits, le temps de la manifestation culturelle estivale, rue Malraux.

Article 3 - La libre circulation des piétons sera impérativement maintenue.

Article 4 - Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par son affichage et disposition de barrières, panneaux et balisages.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Viry-Châtillon,
  - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Fleury-Mérogis,
- qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fleury-Mérogis, le 21 Juillet 2023

Olivier CORZANI  
Maire de Fleury-Mérogis  
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

